



**CIRCULAIRE 009-26**

20 janvier 2026

**DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION  
PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES RÉGLEMENTAIRES 2026**

La Division de la Réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la « Division ») publie ses priorités en matière de politiques réglementaires pour 2026. Cette publication semestrielle illustre les initiatives en matière de politiques réglementaires de la Division actuellement en cours, y compris les initiatives autocertifiées et en cours de mise en œuvre, celles publiées pour commentaires ou que la Division envisage actuellement.

Vous trouverez la liste en [annexe](#) et une copie est disponible sur le [site](#) de la Division.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la Réglementation de Bourse de Montréal Inc.



## DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

# Priorités en matière de politiques réglementaires pour 2026

Ce document présente les initiatives en cours en matière de politiques réglementaires de la Division de la Réglementation (la « Division »). Il s'agit d'initiatives autocertifiées et qui sont en cours de mises en œuvre, publiées aux fins de sollicitation de commentaires, ou d'initiatives que la Division envisage.

Les renseignements détaillés et les échéanciers prévus sont donnés à titre indicatif.

Remarque : Pour les initiatives qui concernent plusieurs dispositions des règles de la Bourse, seul l'article principal est indiqué.

| INITIATIVE  | RÈGLES   | PRÉCISIONS  | ÉTAT  | MESURES À PRENDRE   | PÉRIODE CIBLE |
|---|----------|---|---|---|---------------|
| 1<br><b>Exigences continues en matière d'informations des Participants Agréés</b>                                       | 3.103    | Révision des exigences continues en matière d'informations des Participants Agréés  | <p><b>Sollicitation de commentaires</b> (<a href="#">circulaire 097-25</a>): 8 août 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de commentaires: terminée le 7 octobre 2025</li> <li>• La Division examine les commentaires reçus</li> </ul> <p>La Division a l'intention de publier une circulaire d'autocertification</p>   | Prendre note de la date d'entrée en vigueur et des détails de mise en œuvre une fois la circulaire d'autocertification publiée  | T1 2026       |
| 2<br><b>Processus de normalisation et actualisation des Règles concernant la conduite des fonctions réglementaires*</b> | Partie 4 | Introduction d'un processus de normalisation en remplacement de l'imposition d'amendes pour infractions mineures et actualisation de certaines Règles concernant la conduite des fonctions réglementaires | <p><b>Sollicitation de commentaires</b> (<a href="#">circulaire 165-25</a>): 11 décembre 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de commentaires: se terminera le 26 janvier 2026</li> </ul>  | Prendre connaissance de la sollicitation de commentaires publiée et soumettre vos commentaires avant la date spécifiée          | T1 2026       |
| 3<br><b>Révision du cadre réglementaire applicable aux Personnes Approuvées</b>   | 3.400    | Révision du cadre réglementaire applicable aux Personnes Approuvées   | <p><b>Consultation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de consultation: <a href="#">circulaire 068-25</a>, la période de commentaires a pris fin le 31 juillet 2025</li> <li>• Atelier: <a href="#">circulaire 075-25</a>, tenu le 14 juillet 2025</li> </ul> <p>La Division a l'intention de publier une analyse et une sollicitation de commentaires</p> | Prendre connaissance de la sollicitation de commentaires une fois publiée et soumettre vos commentaires avant la date spécifiée | T1 2026       |
| 4<br><b>Révision du cadre réglementaire applicable entourant l'accès supervisé</b>                                      | 3.5      | Révision du cadre réglementaire applicable entourant l'accès supervisé au Système de Négociation Électronique   | La Division réalisera une analyse interne   | S.O.  | T3-T4 2026    |